



ARTS VISUELS VAUD

Procès-verbal de l'Assemblée générale du samedi 17 juin 2017 à 10h30

Musée Suisse du Jeu, La Tour-de-Peilz

Le président, Laurent Golay, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2016

Le procès-verbal, préalablement envoyé par courrier, est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du président

a. Changement d'identité

Le changement d'identité, approuvé lors de la précédente Assemblée générale, s'est concrétisé en octobre 2016 avec l'aide de l'agence de communication WGR. Cette dernière a notamment réalisé le nouveau dépliant de présentation de la société ainsi que le nouveau site internet.

La nouvelle identité a été largement diffusée, aussi bien auprès des membres que des institutions culturelles. *L'Hebdo* s'en est notamment fait le relais dans un article donnant une belle visibilité au nouveau logo d'Arts Visuels Vaud.

Ces changements ont représenté un effort financier certes important mais nécessaire pour que la société puisse bénéficier d'une identité professionnelle, pérenne et efficace.

b. ISEA

La convention passée avec l'Institut suisse pour l'étude de l'art (ISEA) pour la conservation des archives de la société a été toilettée. La tranche d'archives 2008-2015 a été versée. Désormais, les versements auront lieu tous les quatre ans.

c. Soutiens

Les projets soutenus en 2016 sont les suivants :

- *Je vois des formes qui n'existent plus*, publication d'art&fiction avec textes de Rodolphe Petit et dessins d'Elise Gagnebin-de Bons ;
- *2016, Les Brenets*, projet de résidence artistique, exposition et catalogue d'exposition par Denis Rouèche et Prune Simon-Vermot ;
- *Let's Play*, exposition et publication de Visarte Vaud et triporteur présentant le travail de jeunes photographes dans le cadre du Festival Images ;

- Pâkomuzé, pérennisation du mandat de l'attachée de presse pour la période 2016-2018 ;
- *100 regards sur une collection publique : le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne*, publication en collaboration entre la Ville et l'Université de Lausanne ;
- *Redécouvrir la porcelaine de Nyon (1781-1813)*, publication de Grégoire Gonin ;
- *9,5 sur l'échelle de Luther*, installation artistique et vitraux de Sandrine Pelletier dans l'église St-François à Lausanne (association Hospitalité artistique) ;
- *Rifugi*, exposition du Cabanon.

d. Prix d'arts visuels

La septième édition du prix a récompensé Leoni Limbach (Gymnase du Bugnon), pour la filière Ecole de maturité, pour *Philéas I et II*, deux grands portraits au stylo-bille, et Tennessee MacDougall (Gymnase de la Cité), pour la filière Ecole de culture générale et de commerce, pour la vidéo *Banana*. Pour la première fois, une photographe professionnelle, Claudine Garcia, était mandatée afin de documenter l'évènement dans une optique de communication, voire d'une future publication.

En 2017, le Prix d'arts visuels se tiendra au Gymnase du Bugnon. Le juré extérieur sera le journaliste Samuel Schellenberg.

e. Voyages et visites

Le programme d'activités de l'année écoulée a rencontré un franc succès : il comptait neuf visites d'expositions et de sites culturels, cinq visites d'ateliers et un voyage dans le nord de la France. Nouveauté 2016, des workshops d'arts visuels étaient également proposés. N'ayant suscité que peu d'intérêt de la part des membres, les workshops ne seront peut-être pas reconduits.

Laurent Golay remercie le comité pour son investissement dans l'organisation de ces visites et voyages et rend les membres attentifs à l'importance de suivre rigoureusement leurs inscriptions aux activités. Les trop fréquents désistements de dernière minute et absences non excusées rendent l'organisation de ces sorties difficile.

3. Rapport du trésorier

Olivier Grandjean, trésorier, présente les comptes.

Au 31.12.2016, les comptes pour Arts Visuels Vaud et le Fonds Butticaz établis par Hervest Fiduciaire SA, à Lausanne, présentent un total du bilan de CHF 117'487.95 et CHF 754'766.54. Les résultats de l'exercice présentent une perte de CHF 23'350.95 et CHF 55'684.11.

Cet excédent de dépenses correspond en partie au changement d'identité pour CHF 47'660.-- et aux soutiens et bourses versés en 2016 soit CHF 21'000.--. Des charges sociales AVS/AI/APG pour 2015 et 2016 ont également été comptabilisées.

La valeur boursière des titres se monte à CHF 303'266.-- et CHF 2'106'715.--.

La liste des œuvres acquises par Arts Visuels Vaud au fil des années figure en annexe au bilan et au bilan pour CHF 32.--, soit une estimation pour mémoire à 1.-- l'œuvre.

La situation est saine : les performances réalisées ces cinq dernières années sont appréciables. Elles permettent de poursuivre les soutiens et bourses et d'envisager de nouveaux projets.

John Thum, vérificateur des comptes, soulève la question du coût de la fiduciaire. Réponse lui est apportée en complément à ce procès-verbal, au bas du document.

4. Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes, John Thum et Olivia Thélin, déclarent que les pertes et profits et les bilans concordent avec la comptabilité, qui est tenue avec exactitude. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Ils souhaitent toutefois attirer l'attention du comité sur certains points :

- Le changement d'identité a constitué une dépense importante qui, parmi d'autres, a nécessité un transfert d'argent depuis le Fonds Butticaz. Par conséquent, les liquidités en banque du Fonds Butticaz ont diminué, une partie de la différence entre les exercices 2015 et 2016 étant due par ailleurs à des investissements en titres. L'articulation entre banque au bilan Butticaz et la gestion de la BCV des titres n'apparaît pas au premier coup d'œil.

Réponse d'Olivier Grandjean : Le changement d'identité a généré des dépenses pour CHF 47'660.--, comme indiqué précédemment. Le système comptable, particulièrement sa classification des postes du bilan, et la présentation du rapport de gestion de la BCV ont des buts différents. Hervest Fiduciaire SA reporte tous les événements liés aux titres et comptes dans la comptabilité.

- Les frais financiers dépassent les produits financiers.

Réponse d'Olivier Grandjean : Les frais de gestion de la BCV sont les frais liés au mandat de gestion équilibré CHF confié à la BCV. Ces frais englobent les commissions d'administration et les courtages. En 2016, les produits financiers du Fonds Butticaz n'ont pas couvert ces frais. Il est toutefois important de considérer les résultats sur la durée :

- La comptabilité générale d'Arts Visuels Vaud est marquée par une progression du capital de 75.25% sur les cinq dernières années (2012 : CHF 229'0249.-- ; 7 juin 2017 : CHF 270'122.--).
- Il en va de même pour le Fonds Butticaz, dont le capital progresse de 34.81% sur la même période (2012 : CHF 1'878'820.-- ; 7 juin 2017 : CHF 2'380'667.--).

- La comptabilité est jugée relativement complexe et gagnerait à être simplifiée. Les vérificateurs des comptes pointent notamment l'existence de comptes en monnaies étrangères.

Réponse d'Olivier Grandjean : Les Swiss Gaap RPC, recommandations relatives à la présentation des comptes, sont exigées pour les PME, fondations et associations. La comptabilité ne peut dès lors être simplifiée. Quant aux comptes en monnaies étrangères, ils sont liés au mandat de gestion confié à la BCV. Ils évitent des coûts de change entre achat et vente si les opérations devaient passer par un seul compte en francs suisses.

- Un rappel de paiement des cotisations ou l'encouragement à des dons ciblés pourraient améliorer l'équilibre des comptes.

Réponse d'Olivier Grandjean : Les rappels de cotisation ont été effectués en 2016 et ont permis d'encaisser quelques cotisations supplémentaires. Toutefois, cette démarche a incité quelques membres à démissionner ou annoncer un changement important dans leur vie (entrée en EMS). Une action de recrutement de nouveaux membres liée à la nouvelle image d'Arts Visuels Vaud et aux programmes de conférences est envisagée.

Laurent Golay remercie le trésorier et les vérificateurs des comptes pour leur travail. John Thum ne souhaitant pas renouveler son mandat, un appel est lancé pour lui trouver un-e remplaçant-e. Olivia Thélin poursuivra quant à elle son mandat pour l'exercice 2017.

5. Renouvellement du comité

Anne-Claire Dhaud Emery, entrée au comité en 2013, est soumise à réélection : elle est réélue par acclamations pour un deuxième mandat.

Gisela Schekter, entrée quant à elle en 2011, se retire du comité. Elle poursuit néanmoins son mandat jusqu'à la fin de l'exercice. Laurent Golay la remercie pour son engagement et lui offre un bouquet de fleurs.

6. Validation des statuts

Une version des statuts mis à jour suite au changement de nom a été préalablement envoyée par courrier : elle est approuvée à l'unanimité.

7. Cycle de conférences

Un premier cycle de conférence aura lieu fin 2017 – début 2018 à l'auditorium de la Fondation de l'Hermitage. Le premier intervenant confirmé est Michel Pastoureau, dont la conférence est fixée au mardi 23 janvier 2018. Plus d'informations suivront en temps utile.

8. Nouveau site internet

Le nouveau site internet est en ligne à l'adresse suivante : <http://www.arts-visuels-vaud.ch/>. Une grande place est laissée à l'image et la présentation est claire et intuitive. On y retrouve notamment les deux volets d'activités de la société, soit les sorties et le mécénat. L'une des nouvelles possibilités offertes par ce site sera l'inscription aux activités en ligne. Le passage des modalités d'inscription actuelles à l'inscription en ligne fera l'objet d'une phase de transition. Les membres seront prochainement informés de cette évolution par courrier.

9. Divers et propositions individuelles

Olivier Grandjean signale l'existence de deux nouveaux documents permettant d'améliorer la gouvernance du volet mécénat : un formulaire de demande de soutien, que tout requérant complète désormais lors du dépôt de sa demande, ainsi qu'une attestation d'utilisation des fonds, garantissant la bonne utilisation des montants versés par Arts Visuels Vaud.

La séance se clôt sur un mot de bienvenue d'Ulrich Schädler, directeur du Musée Suisse du Jeu. Elle est suivie d'un apéritif et d'un repas pris en commun au restaurant Domino. L'après-midi est consacrée à la visite de l'exposition temporaire *So British !*

Complément d'information au pt 3

Ci-dessous, les montants facturés par Hervest Fiduciaire SA pour l'exercice 2016 :

- Pour le Fonds Butticaz : CHF 1'296.-- y.c. TVA
- Pour la comptabilité générale d'Arts Visuels Vaud : CHF 3'024.-- y.c. TVA